

Compte rendu de la séance du 10 avril 2015

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<u>Présents:</u> Robert TARDY, Henri BENIERE, Isabelle VERNAY, François PERRIN, Eric GREMILLET, Florent IMBERT, Annie LAGNIET, Jean-Claude MONTCENIS, Thierry REYNAUD, Christine VEY
<u>Présents :</u> 10	<u>Représentés:</u>
<u>Votants:</u> 10	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Jean-Pierre VASSAL
	<u>Secrétaire de séance:</u> Henri BENIERE

Ordre du jour :

- *Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales*
- *Budget 2015 Commune*
- *Budget 2015 Eau-Assainissement*
- *Marché de travaux aménagement chemin de la Creuse – Lot 2 : voirie*
- *Contrat Enfance Jeunesse*
- *Compte-rendu des commissions municipales*
- *Questions diverses*

M. le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour

- *Modification pour le vote du compte administratif et de l'affectation du résultat du service Eau Assainissement*
- *Règlementation de boisement*

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Compte-rendu du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité

Vote du compte administratif (DE 2015 04 01)

Vu la délibération n° 2014-12-04 du 12 décembre 2014 approuvant les écritures de transfert relatives à la dissolution du SIANC,

Considérant que l'impact comptable du transfert du SIANC est à constater au niveau du compte administratif dans la reprise des comptes de report 001 pour la section d'investissement, soit 252 978.53 d'excédent auquel on ajoute 1 288.27 de crédit du SIANC et 002 pour la section de fonctionnement, soit 42 132.17 d'excédent auquel on déduit 512.39 de débit du SIANC ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par TARDY Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		254 266.80		41 619.78		295 886.58
Opérations exercice	43 509.35	123 172.52	72 705.09	105 640.97	116 214.44	228 813.49
Total	43 509.35	377 439.32	72 705.09	147 260.75	116 214.44	524 700.07
Résultat de clôture		333 929.97		74 555.66		408 485.63
Restes à réaliser	345 095.66				345 095.66	
Total cumulé	345 095.66	333 929.97		74 555.66	345 095.66	408 485.63
Résultat définitif	11 165.69			74 555.66		63 389.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-02-04 du 27 février 2015

Affectation du résultat de fonctionnement (DE 2015 04 02)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 74 555.66

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	41 619.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	44 755.04
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	32 935.88
Résultat cumulé au 31/12/2014	74 555.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	74 555.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 165.69
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	63 389.97
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-02-03 du 27 février 2015.

Vote des taux d'imposition 2015 (DE 2015 04 03)

Le Conseil Municipal,

Compte tenu du produit fiscal attendu à hauteur de 173 195 euros et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Services Fiscaux, propose de reconduire les taux d'imposition retenus l'an dernier, à savoir :

- Taxe d'Habitation 8,81
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 12,76
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 44,25

- Produit fiscal correspondant

	Bases prévisionnelles d'imposition 2015	Taux	Produits
TH	936 800	8,81	82 532
TFPB	589 500	12,76	75 220
TFPNB	34 900	44,25	15 443
			173 195

Budget 2015 Commune (DE 2015 04 04)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2015 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : 436 862,73 €
- en section d'Investissement : 968 667,26 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2015.

Budget 2015 Eau-Assainissement (DE 2015 04 05)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service Eau-Assainissement pour l'année 2015 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : 146 382,17 €
- en section d'Investissement : 533 880,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif du service Eau-Assainissement pour l'année 2015.

la Creuse - Lot 2 choix entreprise (DE 2015 04 06)

Vu la délibération en date du 23 mai 2014 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VDI ;

Vu la délibération du 10 octobre 2014 approuvant l'avant-projet et sollicitant l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau RMC ;

Considérant que les travaux d'aménagement du chemin de la Creuse ont fait l'objet d'un dossier de consultation des entreprises pour deux lots : lot 1 (réseaux humides) et lot 2 (voirie),

Considérant que le lot 1 a été attribué par délibération du 27 février 2015,

Après analyse des offres par le bureau d'études VDI, la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) propose de retenir pour le lot 2, l'entreprise DEGRUEL – 2, Chemin de Bujarret - 42400 SAINT-CHAMOND, pour un montant total de 118 920,00 € H.T., offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Adopte la proposition de la Commission d'achat pour les MAPA
 - Décide de confier les travaux du lot 2 : aménagement VRD, à l'entreprise DEGRUEL pour un montant total de 118 920 € H.T.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Les crédits afférents sont inscrits aux budgets 2015.

Contrat Enfance jeunesse (DE 2015 04 07)

Le Contrat Enfance Jeunesse a pour objectif d'aider les collectivités (Communes et Communauté de Communes) à mettre en œuvre ou à développer une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes, en termes d'offre de garde ou d'activités de loisirs pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans.

Il est signé pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 entre les collectivités locales, la CAF et la MSA.

Depuis septembre 2014, la commission Culture/social, les services de la CCMP, les 16 communes et les partenaires du territoire travaillent, ensemble, au renouvellement de ce CEJ.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner pour soutenir des projets mutualisés pour la tranche d'âge des 6 - 14 ans et du budget prévisionnel qui pourrait être alloué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas allouer un budget pour soutenir des projets mutualisés d'Accueil de Loisirs enfance et jeunesse.

Règlementation de boisement (DE 2015 04 08)

Après avoir pris connaissance du projet de zonage et de règlement de boisement validé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier lors de la séance du 23 juin 2014,

Conformément au code rural et de la pêche maritime (article R126-5), le projet de zonage et de règlement doit être soumis, à l'issue de l'enquête publique, à l'avis de la commune,

Le Conseil Municipal,

- donne un avis favorable

- formule la remarque suivante : au paragraphe B - 1 - le périmètre à boisement interdit " au bout de 15 ans, les périmètres interdits deviennent règlementés", ce sujet n'a pas été abordé en réunion de la CCAF.

Compte-rendu des commissions :

Vie locale :

- Le samedi 6 juin 2015, fleurissement du village ; nous appelons toutes les bonnes volontés, rendez-vous à 9 h devant la Mairie.

- Terre des Hommes, le 6 juin 2015 : déposer les vêtements devant la Mairie. Le ramassage est effectué par Terre des Hommes.

- Ecole : les effectifs prévus à la rentrée 2015 sont de 41 élèves, y compris les petites sections. Un questionnaire sur le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) est distribué aux parents d'élèves et devra être rendu fin avril.

- la commission doit se réunir pour préparer le prochain bulletin municipal.

Questions diverses :

- Objectif zéro pesticide proposé par le Parc du Pilat : le Conseil ne souhaite pas signer une charte à ce sujet, l'emploi de desherbant est rare et la commune a acquis en 2014, une lance thermique.

- Thierry REYNAUD expose au conseil que la maison de Goutte Gerbe pourrait devenir une résidence pour jeunes en réinsertion. La commune se rapprochera des élus de la Valla -en-Gier pour de plus amples renseignements, car cette maison concerne plusieurs habitations situées sur notre commune.

La séance est levée à 23 h 25.

Affiché le 17 avril 2015

Le Maire,